

Mesures d'adhérence



Sur les pistes d'aéroport comme sur les routes, la sécurité des usagers dépend en premier lieu des qualités d'adhérence de la chaussée. La mesure de glissance en continu permet de s'assurer du bon état de service du revêtement.



Objectifs des mesures

- Mesurer l'adhérence des pistes aéroportuaires afin d'obtenir le Coefficient de Frottement Longitudinal réel de la piste (CFL).
- Analyser les mesures et vérifier leur conformité par rapport au seuil minimal défini par l'arrêté du 10 juillet 2006 (arrêté TAC).
- Définir, si nécessaire, les zones d'intervention pour la mise en conformité.



➔ MESURES D'ADHÉRENCE

Maintenance des voies routières et aéroportuaires

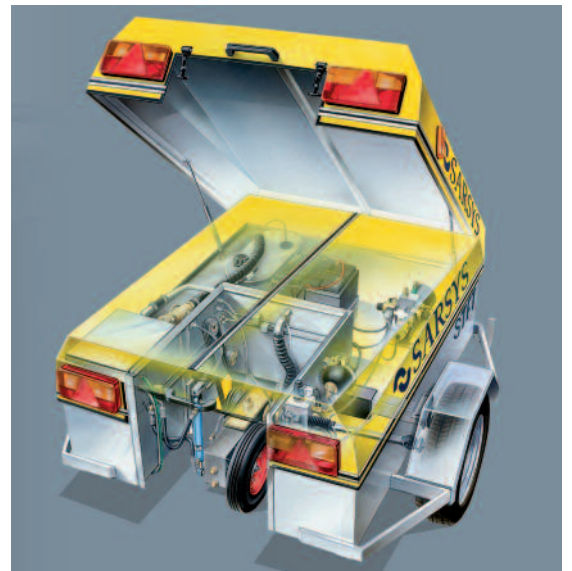
Les mesures de glissance sont calculées à l'aide d'un ordinateur doté d'un écran de contrôle embarqué qui reçoit les données enregistrées par la remorque.

Principales caractéristiques des mesures

- Mesures à 40 km/h, 65 km/h ou 95 km/h.
- Mesures réalisées en continu.
- Valeurs extraites mètre par mètre.
- Résultats instantanés sous forme de graphique et de tableau.

Domaines d'application

- Mesures fonctionnelles sur aéroport (avec projection d'un film d'eau) pour détermination du Coefficient de Frottement Longitudinal (CFL).
- Mesures opérationnelles sur aéroport (mesures à sec) en cas de neige, glace...
- Mesures de glissance sur route.



VALEURS DE CFL OBTENUES PAR L'APPAREIL DE MESURE avant et après traitement sur une piste aéroportuaire

